

# « JE SUIS UNE ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVE OU UNE ASSOCIATION »

## « QUELLES SONT MES DEMARCHES ADMINISTRATIVES POUR EMBAUCHER UN APPRENTI ? »

### JE SUIS PRIMO-EMPLOYEUR

- **Actions obligatoires préalables à l'embauche d'un apprenti :**
  - Je dois adhérer à l'**OPCO** dépendant de l'activité de mon entreprise (ex. : AFDAS – UNIFORMATION – OCAPIAT – AKTO ...)
  - Je dois adhérer à une **caisse de retraite complémentaire**

### AU PLUS TARD 10 JOURS AVANT LA DATE D'EMBAUCHE

- Je fais ma Déclaration Préalable à l'Embauche (**DPAE**) sur le site [www.due.fr](http://www.due.fr) de l'URSSAF.
- Je prends rendez-vous auprès de la **Médecine du Travail** pour la visite médicale obligatoire à l'embauche de mon apprenti ; à programmer dans les 2 mois qui suivent son embauche.
- Je transmets par mail au CFA [asuquet@ifa.asso.fr](mailto:asuquet@ifa.asso.fr) : la **fiche de renseignements**, complétée et signée et la **copie de la DPAE**.
- Je **télécharge le CERFA 10103\*08** (contrat d'apprentissage) + la notice explicative, soit sur mon **Espace adhérent OPCO**, soit sur [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)
- Je complète (hors champ LA FORMATION) et j'adresse, par voie postale ou par mail, le **cerfa pour visa au CFA**, une fois signé de l'apprenti et de moi-même. Je pense à conserver une copie.
- Le CFA Sport et Animation Rhône-Alpes me retourne :
  - **le cerfa visé**
  - **la convention de formation en Apprentissage (à signer avant envoi à l'OPCO)** que je dois déposer **dans les 3 jours** après réception sur mon Espace adhérent OPCO

### A NOTER !

La non-conformité du contrat d'apprentissage et/ou le non-respect des délais entraîneraient un refus d'enregistrement par la DIRECCTE et donc une requalification du contrat en contrat de travail de droit commun et la non prise en charge du coût de la formation par mon OPCO.

---

L'apprentissage, passeport pour l'emploi - Plus d'informations : [www.ifa.asso.fr](http://www.ifa.asso.fr).